



Maire : MP. ROGOU

1er adjoint : A . BUTEL

2ème adjoint : J . LAPEYRE

3ème adjoint : J . PUGET

4ème adjoint : A . LAURENS

DANS CE NUMÉRO :

- 1- Approbation du PV 02/09/22
- 2- Désignation du secrétaire de séance
- 3- Élection des conseillers délégués
- 4- Élection des membres de la commission d'appel d'offre (CAO jurys de concours, des marchés à procédures adaptées – suite demande de la Préfecture
- 5- Élection des membres de la commission de Délégation de Service Public – suite demande de la Préfecture
- 6- École Municipale des Sports – tarifs 2022-2023 + règlement intérieur 2022-2023
- 7- Tarifs des redevances accès au site nordique pour la pratique du ski de fond saison 2022-2023 + signature de la convention avec NADS
- 8- Dotation amortissement – Budget principal
- 9- Dotation amortissement subvention – Budget annexe Eau Assainissement STEP
- 10- Subvention d'équilibre du Budget annexe Centre de bien-être O'DYCEA
- 11- Activités sportives à l'École primaire année 2021-2022 – demande d'une subvention au Département
- 12- Assainissement – Recherche AMO pour engager la procédure – régie ou DSP
- 13- Convention M210086 avec Le SYME 05 – Enfouissement EP L'Enclus

Le Petit Rapporteur

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

N ° 8 4

Secrétaire de séance: Marie-Jo CAYOL

Conseil municipal du 15-09-2022

Présents: Marie Paule Rogou, Marie-Jo Cayol, Alain Laurens, Alexandra Butel, Jean Louis Serres, Stéphane Patras, Jean Marie Prayer, Jacqueline Puget, Jean Lapeyre, Cécile Lapeyre, Fabien Serres

Procuration: Alain Manivel procuration à Alexandra Butel

Absent : Amélie Marriq

Au cours du dernier Conseil Municipal du 15 Septembre dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

Le procès verbal du Conseil Municipal du 02/09/2022 n'est pas approuvé.

3- Élection des conseillers délégués

La Majorité du Conseil Municipal propose les noms de Jean Marie Prayer et Stéphane Patras. Le Conseil Municipal n'étant pas compétent pour élire les Conseillers Délégués aucun vote n'est fait. La décision revient à Madame le Maire qui a pris note de la proposition de la Majorité du Conseil Municipal.

4- Élection des membres de la commission d'appel d'offre (CAO jurys de concours, des marchés à procédures adaptées – suite demande de la Préfecture

Deux délibérations distinctes vont être rédigées conformément aux votes exprimés lors du Conseil Municipal du 21/07/2022 pour satisfaire à la demande de la Préfecture. Le point n'est pas revoté

6- École Municipale des Sports – tarifs 2022-2023 + règlement intérieur 2022-2023

Il est proposé d'adopter une tarification plus attractive pour les + 70 ans.

Il est proposé une organisation spécifique pour la période de Février/Mars en modifiant le règlement intérieur.

Mme le Maire dit qu'il n'y a pas de vote puisqu'il n'y a pas eu de présentation de l'éventuelle nouvelle organisation. Elle propose donc de reporter ce point.

La Majorité précise qu'elle vote « contre » le point relatif au Centre sportif.

Le Conseil Municipal avec 9 Contre (Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Stéphane PATRAS, Jacqueline PUGET, Jean-Louis SERRES, Alain MANIVEL (pouvoir donné à Alexandra BUTEL)) et 3 non participation au vote (Cécile LAPEYRE, Fabien SERRES, Marie Paule ROGOU), décide de :

-REFUSE les tarifs proposés de l'École Municipale des Sport annexés à la présente délibération

-REFUSE les modifications du règlement intérieur tel que prévu en Annexe I

7- Tarifs des redevances accès au site nordique pour la pratique du ski de fond saison 2022-2023 + signature de la convention avec NADS

Le Conseil Municipal avec 1 Pour (Marie Paule ROGOU), 2 Abstentions (Fabien SERRES et Cécile LAPEYRE) et 9 Contre (Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Stéphane PATRAS, Jacqueline PUGET, Jean-Louis SERRES, Alain MANIVEL (pouvoir donné à Alexandra BUTEL)), décide :

- DE NE PAS ADHERER à la convention proposée par NADS.

8- Dotation amortissement – Budget principal

Le Conseil Municipal avec 3 Pour et 9 Contre (Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Stéphane PATRAS, Jacqueline PUGET, Jean-Louis SERRES, Alain MANIVEL (pouvoir donné à Alexandra BUTEL)), décide :

- DE NE PAS FIXER la durée d'amortissement des subventions d'équipements versées à 15 ans comme proposé par Mme le Maire.

9- Dotation amortissement subvention – Budget annexe Eau Assainissement STEP

Le Conseil Municipal avec 3 Pour et 9 Contre (Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Stéphane PATRAS, Jacqueline PUGET, Jean-Louis SERRES, Alain MANIVEL



14- Travaux de mise en conformité définitive du captage de Mouche Chat – demande d'aides financières à l'Agence de l'eau

15- Information sur les décisions du Maire prises au titre des délégations reçues du conseil municipal (L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT)

16- Questions diverses

(pouvoir donné à Alexandra BUTEL)), décide :

- DE NE PAS FIXER la durée d'amortissement des subventions comme proposé par Mme le Maire.

10- Subvention d'équilibre du Budget annexe Centre de bien-être O'DYCEA

Le Conseil Municipal avec 1 Pour, 2 Abstentions (Cécile LAPEYRE et Fabien SERRES) et 9 Contre (Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Stéphane PATRAS, Jacqueline PUGET, Jean-Louis SERRES, Alain MANIVEL (pouvoir donné à Alexandra BUTEL)), décide de :

- VOTER CONTRE la subvention d'équilibre du Budget annexe Centre de bien-être O'Dycéa proposée par Mme le Maire.

11- Activités sportives à l'Ecole primaire année 2021-2022 – demande d'une subvention au Département

Le Conseil Municipal avec 3 Pour et 9 Contre (Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Stéphane PATRAS, Jacqueline PUGET, Jean-Louis SERRES, Alain MANIVEL (pouvoir donné à Alexandra BUTEL)), décide de :

- NE PAS AUTORISER Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du Département des Hautes-Alpes pour le financement des activités sportives dans les écoles primaires sur l'année scolaire 2021-2022.

12- Assainissement – Recherche AMO pour engager la procédure – régie ou DSP

Le Conseil Municipal avec 1 Pour, 2 Abstentions (Cécile LAPEYRE et Fabien SERRES) et 9 Contre (Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Stéphane PATRAS, Jacqueline PUGET, Jean-Louis SERRES, Alain MANIVEL (pouvoir donné à Alexandra BUTEL)), décide de :

- NE PAS AUTORISER Mme le Maire à lancer une Assistance à maîtrise d'ouvrage.

13- Convention M210086 avec Le SYME 05 – Enfouissement EP L'Enclus

Le Conseil Municipal avec 2 Pour, 1 Abstention (Cécile LAPEYRE) et 9 Contre (Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Stéphane PATRAS, Jacqueline PUGET, Jean-Louis SERRES, Alain MANIVEL (pouvoir donné à Alexandra BUTEL)), décide de :

- NE PAS AUTORISER Mme le Maire à signer ladite convention avec le SYME 05 (Territoire d'Energie).

14- Travaux de mise en conformité définitive du captage de Mouche Chat – demande d'aides financières à l'Agence de l'eau

Le Conseil Municipal avec 1 Pour, 2 Abstentions (Cécile LAPEYRE et Fabien SERRES) et 9 Contre (Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Stéphane PATRAS, Jacqueline PUGET, Jean-Louis SERRES, Alain MANIVEL (pouvoir donné à Alexandra BUTEL)), décide de :

- NE PAS APPROUVER le projet de mise en conformité définitive du captage de Mouche Chat ;

- DE NE PAS AJOUTER ces travaux au contrat ZRR ;

- DE NE PAS SOLLICITER l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 30% pour la réalisation de cette opération.

15- Information sur les décisions du maire prises au titre des délégations reçues du Conseil Municipal (L.2122-22 ET L. 2122-23 du CGCT):

Mme le Maire en fait lecture et explique les points les plus importants.

« La Majorité du Dévoluy précise que les votes contre sont des votes politiques de contestation envers la gestion du Maire »

Levée de la séance : 19h50